

## **CONCOURS PHOTO 2020**

Le "Fil d'Ariane" vous invite à participer au concours photo 2020. Parlez-en autour de vous, diffusez l'information, soyez nombreux à participer !

### **REGLEMENT**

1. Le concours est ouvert aux **photographes amateurs** des Savoie et du Bassin genevois. La **catégorie "Benjamin" (jusqu'à 13 ans)** est prise en compte à partir de 4 participants. Les participants doivent **s'inscrire avant le 15 mars 2020** en envoyant un courriel à [info@fil-ariane.asso.fr](mailto:info@fil-ariane.asso.fr) en indiquant le nombre de photos présentées.
2. Thème: "**Ruines**"
3. Les deux genres de photos, **noir & blanc** et **couleur**, seront confondus. Les participants garantissent qu'ils sont auteurs et propriétaires des photographies proposées et que leurs images sont conformes à la prise originale, sans photomontage. Un travail minimum est autorisé (luminosité, contraste, recadrage).
4. **Prix:**
  - (a) Un **Prix du Jury**, composé de photographes professionnels, **de 150 €**.
  - (b) Le **Prix du Public de 100 €** récompensera la photo ayant totalisé, tous genres et catégories confondus, le plus grand nombre de votes attribués par les visiteurs de l'exposition.
  - (c) Le **Prix Benjamin** (bon-cadeau d'une valeur de **30 €**) sera attribué par le Jury.
  - (d) Chaque concurrent ne pourra recevoir qu'un seul prix.
  - (e) L'avis du Jury professionnel est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix, par ex. en cas d'*ex aequo*.
5. Les participants peuvent soumettre des photos dans les deux genres mais pas plus de **3 au total**.
6. **Présentation des photos: Format 30 x 40 cm. Pour les Benjamins: 20 x 30 cm.** Sans cadre, sur support rigide (par ex. carton plume/ carton mousse). Les photos doivent être équipées d'un **accrochage central solide** et comporter au verso le nom et l'adresse de l'auteur et une numérotation par ordre de préférence (au cas où le nombre total de photos devrait être limité). **Les cadres et les sous-verre ne seront pas acceptés.**
7. Le comité organisateur se réserve **le droit de ne pas exposer les photos** ne respectant pas les libellés des paragraphes 2, 3 et 6 ou de limiter le nombre de photos, selon l'importance de la participation.
8. **Réception des photos:** Du lundi 30 mars au jeudi 2 avril 2020 à la Mairie de Collonges-s/Salève.  
Heures d'ouverture:      Lundi: 8-12h et 14-17h  
                                  Mardi, mercredi, vendredi: 8-12h, jeudi: 14-17h, samedi: 9-11h.
9. **L'exposition** aura lieu à la **Salle Marius Jolivet à Collonges-sous-Salève, samedi 4 avril et dimanche 5 avril 2020.**  

<b>Vernissage:</b>	Vendredi	3 avril à 19h
<b>Heures d'ouverture:</b>	Samedi	4 avril, 10-13h et 15-18h
	Dimanche	5 avril, 10-16h
<b>Remise des prix:</b>	Dimanche	5 avril à 18h
10. Les photos pourront être reprises à la clôture de l'exposition, ou au plus tard la semaine suivante, à la Mairie de Collonges-sous-Salève. Elles ne seront pas réexpédiées aux participants.